

Les étudiants de l'IUEP-MA Djougou

1^{ère} promotion

NOTE DE MOUVEMENT

A

- Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- Madame la Directrice du Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel (CUEP)
- Monsieur le Directeur de l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel des Métiers de l'Agriculture (IUEP-MA) de Djougou

Vu la Loi n° 2019-40 du 11 novembre 2019 portant révision de la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

Vu le communiqué n° 0722/MESRS/DC/SGM/DGES/DBAU/DEC/CUEP/SA du 29 août 2022 indiquant les conditions d'accès, d'inscription et de déroulement du concours de recrutement d'étudiants en première année à l'IUEP-MA de Djougou dans le cadre des activités académiques 2022-2023,

Vu le communiqué n° 2326/MESRS/DC/SGM/DGES/DBAU/DEC/CUEP/SA du 21 octobre 2022 tenant lieu de convocation des candidats admissibles à la deuxième phase de sélection au concours de formation au métier d'agri-preneur de l'IUEP-MA de Djougou,

Vu la liste des cinquante candidats retenus pour la formation au métier d'agri-preneur à l'IUEP-MA de Djougou,

Vu le refus ou blocage de la bourse à la grande majorité desdits étudiants de l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel des Métiers de l'Agriculture (IUEP-MA) de Djougou sans plus tenir compte :

- des conditions d'accès initialement fixées,
- des particularités des titulaires du DEAT par rapport à ceux du BAC et,
- de l'année au titre de laquelle le recrutement a été effectué.

Vu l'échec des différents pourparlers avec les autorités immédiates de l'IUEP-MA de Djougou,

Vu le long silence qui frise l'indifférence des différentes autorités saisies ou informées par notre lettre en date du 21 août 2023 face aux misères et calvaires

quotidiennes que nous subissons innocemment depuis le début de ladite formation à l'IUEP-MA de Djougou,

Les quarante-neuf (49) étudiants de la première promotion, année 2022, de l'IUEP-MA de Djougou,

A bout de souffle et en application des décisions issues de leur conseil d'étudiants tenu le mardi 19 Septembre 2023 :

- 1) Rendent les autorités universitaires et ministérielles impliquées dans le processus de recrutement et d'octroi de la bourse d'étudiant responsables non seulement de la situation mais aussi des déconvenues qui en découlent.
- 2) Décident de suspendre temporairement toutes leurs activités à l'intérieur de l'IUEP-MA Djougou, à compter du lundi 25 Septembre à 00 heures jusqu'à la satisfaction ou déblocage de la bourse d'étude attribuée à leur formation à l'IUEP-MA au titre de l'année académique 2022-2023.

En tout état de cause, ce mouvement ne constitue guère un refus de formation, ni une rébellion ; les étudiants de l'IUEP-MA Djougou restant toujours ouverts à toutes les négociations positives visant à soulager leurs pénibles conditions de vie et d'études à l'IUEP-MA de Djougou.

Djougou, le 21 Septembre 2023

Ont signé,

Fabrice ALLOUGOE

J. Ismaïl LOHAHOUEDE

Gildas BOKI

Loraine D. N DEGA

Sakirou MAMOUDOU

Corneille A. B. N'TCHA

Boris GBODOHOUN

Napoléon Y. GOUNOU N'GOYE

Philippe WOROU

Régis D. MEGBEDJI

Junior R. H. HOUNDOTOSSI

Isaac M. HOUNYE

Ampliations :

Le Président de la République	01	Le Maire de Djougou	01
La MESRS	01	Le PCA du CUEP (info)	01
Le Préfet Donga	01		